

Extrait de procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal du 21 JUIN 2022

Présidence: Madame Delfina ORELLANA

Conseillers présents pour les votes : 42 + 1 (Présidente)

Le Conseil Communal informe:

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis

3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide:

D'accepter le préavis n° 01/2022 : Rapport de la Commission de Gestion exercice 2021

Vote pour le préavis :

Oui:

41 voix

Non:

0

Abstention:

1

D'accepter le préavis n° 02/2022 : Comptes 2021

Vote pour le préavis :

Oui:

41 voix

Non:

0

Abstention: 1

D'accepter le préavis n° 05/2022 : Demande de crédit de CHF 2'385'000.- TTC pour l'aménagement et la réfection des chaussées des routes des Pressoirs et de la Chérard, ainsi que la mise en place d'une zone 30 km/h

Vote pour le préavis :

Oui:

30 voix

Non:

8

Abstentions:

4

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

La Présidente Delfina ORELLANA

Le Secrétaire Georges DURAND

1. DURAM



Extrait de procès-verbal

de la séance ordinaire du Conseil communal du 21 juin 2022 (complément)

Présidence: Madame Delfina ORELLANA

Conseillers présents pour les votes : 42 + 1 (Présidente)

Le Conseil Communal informe:

- 1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
- 2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
- 3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide:

D'accepter le préavis n° 04/2022 : Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Morgienne (ERM)

Vote pour le préavis :

Oui:

41 voix

Non:

0

Abstention:

1

La Présidente Delfina ORELLANA

Le Secrétaire Georges DURAND

J. DURAW